

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

COMLOT

Il semble tout de même que l'horizon se dégage et que de grands coups de vent vont balayer le ciel. La Haute Cour va être appelée à juger les fauteurs du Complot, dont la journée d'Auteuil a été une des premières manifestations — après, toutefois, celle du retour du Président Loubet, de Versailles. — Ont-ils assez ri, ces bons royalistes, nationalistes et césariens, lorsque le rapport de police fait au préfet Charles Blanc, révéla l'existence de l'*Œillet blanc*, du *Saphir royal*, du *Petit Chapeau*, et autres associations semi-clandestines qui, sous couleur de mondanité, recrutaient pour les prétendants.

On se rappelle que lors de la tentative de Reuilly, M. Déroulède avait dans sa poche 50.000 francs, pour désaltérer les troupes. Il ne fut pas interrogé sur la provenance de cette somme, mais certains bruits s'étant répandus, il prétendit que cet argent appartenait à la caisse de la *Ligue des Patriotes*. Cela serait à vérifier, car on affirme que le duc d'Orléans n'avait pas été étranger à la constitution de cette réserve. Mais, même si l'affirmation de M. Déroulède se trouvait exacte, le dilemme suivant s'imposerait : ou Déroulède a pris sans autorisation cette somme dans la caisse de la Ligue, et il a commis un abus de confiance ; ou il avait l'autorisation de la Ligue, et celle-ci était sa complice.

Le gouvernement a raison de se montrer résolu. Si les cabinets Méline et Dupuy avaient eu cette attitude, nous n'en serions pas aujourd'hui où nous en sommes, et nous n'assisterions pas à cette ridicule défense du Fort de Chabrol — dont on commence, du reste, à ne plus s'occuper. — Faut-il que les gouvernements qui ont précédé aient laissé choir le principe du respect des lois, pour qu'un énergumène assez peu intelligent, du reste, mais ayant de la prestance, ait pu avoir la pensée qu'il pourrait sortir victorieux d'une lutte contre la force publique, en plein Paris ? On ne peut expliquer cette détermination que par la persuasion où était Guérin, le concierge et la douzaine de domestiques qu'il a enfermés avec lui, qu'une émeute préméditée allait venir à son secours. Là encore, en regardant bien, on voit la conséquence du complot.

Pendant que celui-ci s'affirme, la légende du syndicat Dreyfus s'en va. Le général Mercier avait raconté que M. de Freycinet avait dit au général Jamont que le syndicat Dreyfus avait dépensé 35 millions. M. de Freycinet, interrogé, a déclaré qu'il ignorait absolument l'existence d'un syndicat et qu'il était convaincu que la campagne en faveur de la revision avait été désintéressée. A notre tour de demander où nos adversaires ont pris les fonds nécessaires pour la composition, le tirage et l'affichage, dans toutes les communes de France, de l'affiche dite des *Cinq Ministres*. L'*Eclair* a bien payé 500 francs le faux Lissajoux, mais il n'est pas à croire qu'il ait été le caissier du *Syndicat Nationaliste*.

Mais patience ! L'affaire se tire. Certains croient qu'elle sera terminée le 7 septembre. Sans l'espérer beaucoup, acceptons-en l'augure. C. R.

MINISTÈRE RÉPUBLICAIN

Le ministère républicain présidé par M. Waldeck Rousseau est attaqué peut-être plus vivement par les républicains voisins des ralliés que par les réactionnaires. Il ne faut pas en être surpris, écrit le *Petit Bleu*, la perte du pouvoir provoque toujours quelque amertume et quelques rancunes chez ceux qui avaient cru pendant longtemps faire le bonheur de leur pays.

Mais, pour peu qu'on réfléchisse, on se demandera si les républicains hésitants et timorés, qui reprochent au gouvernement sa résolution et sa fermeté, qui critiquent avec aigreur ses actes de défense républicaine, n'auraient pas, par leur pusillanimité et leur faiblesse, fait courir les plus grands risques à nos institutions en continuant leur politique de ménagements.

La Chambre a été bien inspirée le jour où elle a remis le pouvoir à des hommes énergiques, le péril était menaçant, les ennemis de la République mobilisaient leurs forces et rencontraient certaines complications dangereuses, les ressorts de l'autorité étaient faussés, la tranquillité de la rue était troublée par des bandes, la discipline était affaiblie dans l'armée, des officiers se livraient à des démonstrations séditieuses, les lois étaient outrageusement bravées, une propagande révolutionnaire, dirigée par les césariens et les réactionnaires de toutes nuances, s'affichait avec la plus entière impunité.

On peut constater que le gouvernement actuel, en face d'une situation critique et reutable, a rempli courageusement son devoir. On ne peut plus signaler maintenant aucun acte d'insubordination dans l'armée ; les bandes nationalistes ont renoncé à leurs promenades quotidiennes sur nos boulevards, et les faiseurs de coups d'Etat, les amateurs de pronunciamientos et les artisans d'un néoboulangisme ont été rapidement mis à la raison.

La République, comme tout gouvernement, a le droit de se défendre et de se protéger. Une politique de compromission et de faiblesse aurait préparé les voies à quelque dictature. Le ministère n'a pas voulu suivre les traditions de ses prédécesseurs. Il a immédiatement inspiré la confiance par la vigueur et la rapidité de ses résolutions. Il a montré qu'il entendait gouverner, et c'est pour ce motif qu'il a recueilli les encouragements et les sympathies de la très grande majorité des conseils généraux.

Le Procès Dreyfus

La première partie de l'audience de jeudi a été consacrée, à huis clos, à l'audition contradictoire des généraux Deloye, Chamoin, des commandants Hartmann et Ducros. Tout ce que l'on sait de cette partie de l'audience, c'est qu'elle aurait pleinement satisfait les défenseurs.

On entend ensuite le capitaine Lebrun-Renault, qui prétend avoir reçu les aveux de Dreyfus.

Ce dernier répond qu'il n'a jamais fait d'aveux, qu'il n'a jamais cessé de protester de son innocence, et que ses paroles ont été dénaturées.

Plusieurs officiers viennent ensuite attester qu'après la dégradation, le capitaine Lebrun-Renault leur a raconté la scène des aveux.

Le capitaine Lebrun-Renault est assez gêné d'ailleurs par les questions de la défense, qui s'étonne que le témoin ait fait dis-

paraître la feuille du carnet où il avait signé les aveux, juste au moment où cette feuille aurait pu être utile.

L'ancien commandant Forzinetti, ancien directeur de la prison du Cherche-Midi.

En novembre 1897, dit-il, j'ai rencontré le capitaine Lebrun-Renault. Je lui ai demandé s'il était exact que Dreyfus ait fait des aveux. Il m'a dit qu'il n'en avait jamais fait, qu'il avait au contraire protesté de son innocence. (Mouvement prolongé) Il me répondit exactement ceci : « Jamais Dreyfus n'a fait aucun aveu, j'ai été même très ennuyé parce que j'ai été appelé au ministère de la guerre et à la présidence de la République où j'ai dit que Dreyfus ne m'avait fait aucun aveu. »

Le capitaine Lebrun-Renault reconnaît le propos, mais déclare qu'il avait l'ordre de ses supérieurs de ne pas parler des aveux (sensation).

M. Forzinetti croit à l'absolue innocence de l'accusé.

Au cours de sa réponse, Dreyfus prononce les paroles suivantes :

... Maintenant, il y a un point que le commandant Forzinetti a rappelé tout à l'heure : une séance qui m'a beaucoup ému et que je tiens à rappeler, car je tiens à rappeler à qui je dois d'avoir fait mon devoir, à qui je dois de l'avoir suivi pendant cinq ans.

Après ma condamnation, j'étais décidé à me tuer ; j'étais décidé à ne pas aller à ce supplice épouvantable d'un soldat auquel on allait arracher les insignes de l'honneur (Mouvement) Eh bien ! si j'ai été au supplice, je puis le dire ici, c'est grâce à Mme Dreyfus, qui m'a indiqué mon devoir et qui m'a dit que si j'étais innocent, pour elle et pour mes enfants, je devais aller au supplice ! Si je suis ici, c'est à elle que je le dois, mon colonel (sensation profonde).

Le capitaine Dreyfus se rassied en pleurant (vive émotion.)

Le commandant Forzinetti atteste la véracité de ce récit.

Cette séance a-t-elle fait une lumière décisive et complète sur la question des aveux ? Nullement. La sincérité du capitaine Lebrun-Renault, du lieutenant-colonel Guérin, du contrôleur Peyrolle et des autres officiers qui sont venus déposer à ce sujet, n'est pas douteuse. Dreyfus a dû, en attendant l'heure terrible de la dégradation, prononcer des phrases dans le genre de celles que ces témoins rapportent, la plupart de seconde main et avec des variations. On remarquera, par exemple, que le colonel Guérin est le seul qui prête à l'accusé ces mots : « Mon procès sera révisé » ; que nul autre de ces témoins ne rapporte ces paroles.

Je me rappelle parfaitement pour ma part, dit M. Sarraut de la *Dépêche* que, le matin du 5 janvier 1895, à l'issue de la dégradation, le bruit circula dans le groupe d'officiers et de journalistes où je me trouvais dans la cour même de l'Ecole militaire, que Dreyfus venait de faire des aveux. Mais, et c'est là tout le problème, sait-on si Lebrun-Renault ne traduisait pas avec inexactitude la pensée de son interlocuteur ? Songez qu'il suffirait que Dreyfus eût dit : « Si j'avais livré des documents », etc., au lieu de : « Si j'ai livré des documents », pour qu'il n'y ait plus trace d'aveux dans tout son discours.

Je n'insiste pas non plus sur certains mots étranges de toute cette discussion, notamment sur la destruction avouée par Lebrun-Renault de la feuille de son carnet mentionnant les aveux, sur son silence envers Casimir-Périer, auquel Mercier l'aurait envoyé pour raconter les aveux ? C'est aux juges

militaires qu'il appartiendra, en examinant tous ces détails, de décider de quel poids la question des aveux pèsera dans leur verdict.

Parmi les questions posées aujourd'hui aux témoins, il en est une qui mérite d'être particulièrement retenue, c'est celle du lieutenant-colonel Brognart au lieutenant-colonel Guérin, sur les rapports possibles d'Esterhazy, de Wiel et de Dreyfus. Il en résulte qu'aucune preuve n'est apportée de relations entre Esterhazy, Wiel et Dreyfus. Si les généraux comptent, comme on le prétend soutenir la thèse d'une association formée en vue de l'espionnage par ces trois personnages et travaillant sur un mot clé, fourni par l'ambassade, il faudra qu'ils se hâtent de réunir des documents ou des témoignages car rien, absolument rien, ne vient jusqu'à présent étayer cette conjecture dont on voit cependant que le conseil se préoccupe.

Un avocat éminent, du barreau de Paris, disait au sortir de l'audience : « Si Dreyfus est à nouveau condamné, c'est la révision dans un mois. » Il voulait indiquer par là, sans doute, que la question des aveux, souverainement réglée par la Cour suprême excédait les pouvoirs du conseil de guerre et que celui-ci violait, en la traitant, l'arrêt fondamental du nouveau procès. Une nouvelle révision ! Malheur de nous ! Souhaitons que celle-ci s'achève vite et qu'elle soit définitive.

Séance des plus importantes hier. On a entendu quelques témoins de M. de Beaurepaire qui n'ont pas brillé. C'est d'abord le piqueur Germain, qui affirme avoir vu Dreyfus aux manœuvres allemandes. Germain invoque le témoignage de M. Kulman son ancien patron et du commandant d'Infréville qui lui donnent un démenti.

M^e Demange donne le coup de grâce à ce pauvre M. Germain, en lui faisant avouer qu'il a été condamné deux fois pour escroquerie ou abus de confiance.

M. Q. de B. n'a pas eu la main heureuse. Et de ce témoignage qui devait écraser Dreyfus, il ne reste absolument rien.

Le capitaine Lemonnier affirme que Dreyfus lui a dit avoir suivi les manœuvres allemandes ; l'accusé nie.

On entend ensuite le boyautier Villon, un autre témoin de Q. de B., Villon affirme avoir entendu deux officiers supérieurs allemands, causer de Dreyfus dans un café de Berlin. Cette déposition est écoutée avec indifférence.

Défilent ensuite quelques officiers dont le général Sebert, qui fournissent des renseignements très intéressants et qui ne croient nullement à la culpabilité de Dreyfus. Voici la fin de la déposition du général Sebert :

J'en arrive à cette conclusion : le bordereau ne peut pas avoir été écrit par un officier d'artillerie, ni par un polytechnicien. Je me serais reproché d'arriver à des conclusions si les expertises faites sur l'écriture du bordereau et la nature du papier avaient tourné contre moi. Heureusement, les experts arrivent à mes conclusions. M. Bertillon, il est vrai, a apporté une démonstration mathématique, mais mes recherches personnelles m'ont démontré l'insanité de cette démonstration. Il m'est pénible de dire cela à M. Bertillon dont le nom est honorablement connu dans la science, mais il m'est impossible de ne pas dire que la science française ne saurait couvrir des élucubrations du genre de celles qu'il a apportées ici. J'ai été soutenu dans ma déposition par l'absolue conviction de l'innocence complète de Dreyfus et je suis heureux d'apporter une pierre à l'édifice de réparation que vous

édifiez avec tant de soin et de patience en dehors des passions qui s'agitent autour de vous. Ce sera l'œuvre d'apaisement qui ramènera la paix dans les esprits.

Une des dépositions les plus importantes est incontestablement celle du commandant Hartmann, mais cette déposition n'étant pas terminée et le général Deloye devant répondre, il convient de réserver toute appréciation.

Ajoutons simplement que les dernières dépositions ont détruit, aidées par des documents certains, quelques arguments du général Roget, lequel a reconnu d'ailleurs son ignorance des choses de l'artillerie.

Autour du procès

Une déclaration de M. de Freycinet

Dans le *Figaro*, M. Gabriel Monod, de l'Institut, rend compte d'une conversation qu'il eut avec M. de Freycinet après la déposition de celui-ci devant le conseil de guerre. Comme M. Monod félicitait M. de Freycinet de son discours dans lequel il faisait appel à la conciliation, mais exprimait le regret que lui, révisionniste de la première heure, il n'ait pas cru devoir affirmer l'innocence de Dreyfus, l'ancien ministre a répondu :

« Je ne le pouvais ni ne le devais. Je n'avais pas à dicter aux juges leur verdict. Mais tout le monde doit désirer l'acquiescement. La condamnation serait la perpétuité de nos discordes. Quant à la légende du Syndicat, elle est absurde ».

M. Monod conclut ainsi :

« Si M. de Freycinet croit que l'acquiescement peut seul donner la paix à la France, c'est qu'il est convaincu que l'acquiescement c'est la vérité, et que l'intérêt suprême de l'armée et de la France est dans la consécration définitive de cette vérité tous les jours plus éclatante ».

La fin du procès

Le correspondant du *Figaro* à Rennes dit que le colonel Jouaust est décidé à presser les dernières dépositions. Il espère entendre la dernière samedi. Nous aurions alors lundi le réquisitoire, mardi la plaidoirie de M^e Demange, mercredi celle de M^e Labori et jeudi le verdict.

Le témoignage de Schwartzkoppen

La *Gazette de Cologne* croit savoir que le colonel Schwartzkoppen aurait été autorisé à aller témoigner devant les juges de Rennes. Son témoignage, favorable à Dreyfus, serait écrasant pour Esterhazy.

INFORMATIONS

La Haute-Cour

M. Fallières, président du Sénat, a conféré, ce matin, au ministère de l'intérieur, avec M. Waldeck-Rousseau, président du conseil. L'entretien a porté sur la date à choisir pour la convocation de la Haute-Cour.

Pour la veuve du lieutenant-colonel Klobb

La troisième et dernière liste de souscription du *Figaro* en faveur de la veuve du colonel Klobb s'élève à 11,118 fr., portant le total à 32,777 fr.

Ranavalo en Algérie

On raconte qu'au cours du dîner qu'il offrit à M. Laferrière, M. Loubet s'enquit des nouvelles de la reine Ranavalo. M. Laferrière rassura pleinement le Président, en lui disant que Ranavalo avait manifesté à plusieurs reprises sa vive satisfaction pour les égards dont on l'entoure dans la villa Mustapha, qu'elle commence à trouver bien plus confortable que son palais de Tananarive. La reine compte venir l'an prochain visiter l'Exposition.

M. Zola assigné

M. Zola et M. Perreux, gérant de l'*Aurore*, viennent de recevoir, par l'intermédiaire de M. Charles Dupuis, huissier, une assignation à comparaître le jeudi 23 novembre devant la cour d'assises de Versailles.

On se souvient que, par arrêt de cette même cour d'assises, rendu par défaut le 18 juillet 1898, tous deux avaient été condam-

nés à une année d'emprisonnement et 3,000 francs d'amende.

Opposition a été faite à cet arrêt.

Un heureux gagnant

L'heureux possesseur du bon de l'Exposition numéro 6 769, série 124, qui, au tirage du 25 courant, a gagé 100,000 fr., est M. Legastelois, employé de commerce chez M. Meslon, marchand de nouveautés à Livarot. L'heureux gagnant est âgé de dix-neuf ans. C'est avec ses économies que le 5 courant il a acheté le bon de l'Exposition qui lui apporte une petite fortune.

Education des jeunes filles

4^e ARTICLE

L'instruction s'effectue par les cours, livres techniques, transmission orale ou imprimée des connaissances accumulées par les générations précédentes; l'éducation se développe par les voyages, les conversations, les réflexions, les milieux, les littératures, les livres d'éveil imaginaire et non plus de simple constat.

L'éducation est une œuvre infiniment plus longue et plus complexe que l'instruction; les choses et les circonstances y ont d'ailleurs une part malheureusement prépondérante par cette sorte de vanité qui fait qu'on demande plus volontiers à ses semblables de vous instruire que de vous élever. On souhaiterait ouvertement d'avoir plus d'instruction, et non pas d'avoir plus d'éducation. On avouera plus facilement son ignorance en astronomie qu'en pédagogie, dans l'art architectural ou nautique que dans l'art d'être grand-père.

L'éducation comporte des influences subtiles et fortes, intermittentes et continues, proches et lointaines; et c'est précisément parce que chacun de nous reçoit ou subit de toutes parts des actions dont aucune n'est indifférente puisqu'elles déterminent et s'assujettissent même en un sens l'effort qui les repousse, qu'il importe de se constituer, de s'assurer une éducation centrale et fidèle, capable de servir de contre poids. Quiconque ne se fait pas son éducation à soi-même la reçoit des moins bons.

Assurément, dans l'ensemble des éléments éducateurs, le livre joue un rôle prépondérant; et nous n'entendons pas par là expressément le livre instructif, mais aussi, mais surtout le livre amusant, romanesque et même quelconque. Nous poserons d'abord un principe: la jeune fille doit lire; il ne se peut d'ailleurs pas qu'elle ne lise, et beaucoup, et de toutes sortes de choses par la multiplicité des bibliothèques, des revues, des livraisons, des journaux. L'empêcher de lire n'est ni possible ni souhaitable; non possible par les mille infiltrations de l'imprimerie; non souhaitable car, dans le vide pneumatique des éducations et des conversations féminines, c'est encore par les lectures que la jeune fille se fait, tant bien que mal, une conception de la vie, une prévision des événements, des moyens plus ou moins adaptés de prévoir et de pourvoir.

Il ne faut pas perdre de vue ce point capital que la lecture est, surtout pour la jeune fille française, la nécessaire compensation des négativités de son éducation familiale, et malgré des dangers dont nous tenterons la classification et le remède, une véritable sauve-garde. Il en est des livres comme des appareils d'éclairage, qui vont du quinquet à la lampe électrique; mais la lumière la plus imparfaite, la plus fumeuse vaut encore mieux que l'obscurité et le néant. Avec des luminaires élémentaires comme avec des romans populaires, avec l'obscurité clarté qui tombe des chandeliers et de l'intrigue imprimée qui les enveloppe, on peut encore apercevoir les bris de clôture et s'en garer.

CHRONIQUE LOCALE

NOTRE NOUVEAU ROMAN

Très prochainement, nous commencerons la publication d'un nouveau feuilleton.

Ponts et Chaussées

Par décision de M. le ministre des travaux publics, en date du 21 août dernier, qui aura son effet le 16 septembre courant, M. Darraspen, conducteur des ponts et chaussées à Cazals, est attaché au service ordinaire du département de la Haute-Garonne, en remplacement de M. Bauzil,

conducteur principal, appelé au service ordinaire du département du Lot à Cazals.

— Par décision de M. le ministre des travaux publics, en date du 31 août dernier, M. Bénac sous officier libéré, déclaré admissible à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées, est nommé conducteur de 4^e classe et attaché en cette qualité au service ordinaire du département du Lot, en remplacement de M. Radet, appelé à d'autres fonctions.

Cette décision aura son effet à partir du 1^{er} octobre prochain.

Traitement des facteurs.

L'*Officiel* du 31 août publie le décret suivant :

Art. 1^{er}. — Le traitement des facteurs locaux et ruraux titulaires est fixé au minimum de 650 fr. et au maximum de 1,150 fr. avec échelons intermédiaires de 50 fr.

Les tournées les moins importantes sont confiées à des facteurs auxiliaires.

Art. 2. — Exceptionnellement, pourront recevoir un traitement minimum de 800 fr. les facteurs locaux et ruraux des bureaux du département de Seine-et-Oise voisins de celui de la Seine et dont la liste est arrêtée par décision du sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes.

Art. 3. — A titre transitoire, les facteurs titulaires actuellement en fonctions, qui assurent provisoirement des tournées auxiliaires, continueront à être rétribués d'après le tarif kilométrique et à bénéficier des hautes payes, jusqu'au jour où il sera possible de leur attribuer des tournées comportant le traitement fixe.

Art. 4. — Les dispositions du présent décret sont applicables à partir du 1^{er} septembre 1899.

Recrutement

Les jeunes soldats de la classe 1898, qui désiraient être affectés à une section de commis et ouvriers militaires d'administration, en qualité de commis aux écritures, devront se présenter devant un sous-intendant pour y être examinés au point de vue professionnel.

Ceux qui obtiendront le certificat d'aptitude devront l'adresser, sans retard, au commandant de recrutement de Cahors, qui les affectera à une section, s'il y a lieu.

CAHORS

A PROPOS DE L'HOTEL DES POSTES

La *Petite Gironde* publie aujourd'hui la note suivante :

L'hôtel des postes. — La pétition du comité de défense (?) des intérêts des négociants et contribuables de Cahors protestant contre la construction de l'hôtel des postes sur l'emplacement de l'hôtel du Lion-d'Or a eu le don d'émuvoir M. le maire qui vient d'envoyer le communiqué suivant à la presse :

« Le maire se tient entièrement à la disposition de tous ceux qui auront des offres à lui communiquer. Heureux serait-il de pouvoir concilier les intérêts financiers et commerciaux de la cité ».

Il est trop tard pour que nous puissions donner à M. le Maire les noms des personnes qui se trouvent dans ce cas; nous lui en fournirons la liste demain.

M. le Correspondant de la *Petite Gironde* est un homme que les *truquages* n'embarassent guère!

Le communiqué de M. le maire renferme un ensemble d'affirmations nettes et catégoriques desquelles il ressort que M. Costes a reçu une seule proposition. Il ne pouvait donc parler au conseil que de cette seule proposition.

M. le Correspondant de la *Petite Gironde*, qui n'est pas étranger sans doute à la pétition qui circule, ou qui a circulé, en ville, trouve très commode de supprimer la première partie du communiqué. Il n'en laisse pas moins croire à ses lecteurs que le dernier alinéa qu'il reproduit constitue à lui seul tout ce communiqué.

C'est un procédé.... opportun pour laisser supposer au public que M. le maire s'efforce de favoriser un contribuable au détriment des intérêts généraux de la cité.

Mais M. le Correspondant de la *Petite Gironde* veillait! et son intervention a suffi pour contraindre M. le maire à abandonner ses ténébreux projets!

Il suffit de relire, en entier, le communiqué de M. le Maire pour se convaincre que les choses ainsi présentées constituent une... contre-vérité.

Il y a des gens peu scrupuleux qui, pour

les besoins de leur cause, critiquent ou insinuent toujours et quand même, souvent avec mauvaise foi...

Assurément ce n'est pas le cas de M. le Correspondant de la *Petite Gironde*.

Bal des Jardiniers

Messieurs les jardiniers sont instamment priés de se rendre, le dimanche 3 septembre courant, à 8 heures du soir, au café de la Comédie.

Ordre du jour :

Organisation du Bal ;
Nomination de la commission.

Un groupe de Jardiniers.

Bal de la Jeunesse

Les jeunes gens de la ville de Cahors sont priés de se réunir le mardi 5 septembre à 8 heures et demie du soir, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour :

Organisation du bal de la jeunesse.

Le Comité d'initiative.

Fête patronale du faubourg St-Georges

Les fêtes du faubourg St-Georges qui auront lieu dimanche et lundi prochain, s'annoncent comme devant être très brillantes cette année.

Les commissaires redoublent de zèle pour leur donner tout l'éclat désirable et surpasser toutes les autres fêtes, peurant si coquettes, des divers quartiers de Cahors.

La foire

La foire d'hier a été très médiocre. Peu de monde, peu d'affaires, tel est le bilan de la journée.

Voici les cours des divers marchés :
Bœufs gras, de 28 à 31 fr. les 50 kil.
Attelages, de 350 à 700 fr. la paire.
Jeunes porcs, de 20 à 45 fr. pièce.
Moutons gras, 0,65 le kil.
Brebis pour l'élevage, de 20 à 30 fr. pièce.

Blé en vente : 150 hect., vendus 140, prix moyen 13,25 l'hect.

Maïs : 50 hect., vendus 40, prix moyen 10,50 l'hect.

Pommes de terre, 2 fr. et 2 fr. 50 les 80 litres.

Volailles grasses, 0,65 la livre.
Poulets, 0 fr. 80 la livre.
Dindes, 0 fr. 65 id.
Lapins privés 0,35 id.
Œufs, 0,80 la douzaine.
Lièvres, de 3 à 5 fr. pièce.
Pardreaux, 1 fr. à 1 fr. 50 pièce.
Il n'y a eu ni vols ni accidents.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 31 août au 2 septembre 1899

Décès

Serres Maurice-Louis, 5 ans, au Lycée Gambetta.

Arrondissement de Cahors

LUZÉCH. — *Ecole primaire supérieure de garçons.* — Résultats obtenus dans les concours et les examens pendant l'année scolaire.

36 élèves reçus sur 38 présentés, savoir :

Brevet de capacité.....	7
Bourse de lycée.....	1
Bourses d'école primaire supérieure...	2
Postes et télégraphes.....	4
Contributions indirectes.....	1
Bourse d'école d'agriculture.....	1
Certificat d'études primaires.....	16
Bourses d'école normale.....	4

Total..... 36

En outre, l'école primaire supérieure de Luzéch a su concilier la préparation des candidats avec l'enseignement agricole, auquel il a été fait une large place.

La récompense ministérielle (rappel de médaille d'argent avec prime de 100 fr.), décernée à son directeur, M. Aillet, en est un précieux témoignage.

PUY-L'ÉVÊQUE. — *Noyé.* — Ces jours derniers, le nommé Jean Bayles, domestique chez M. Tissier, à Gizard, s'est noyé dans le Lot en y conduisant un cheval pour l'abreuver.

Le domestique et le cheval se sont noyés sans qu'on ait pu leur porter secours. Le cadavre du malheureux Bayles a été retrouvé dans la même journée.

CATUS. — Foire du 30 août. — Très belle foire. Beaucoup d'activité, surtout sur les bêtes à laine, sur les porcins et à la halle aux grains, où ont été apportés et vendus 800 sacs d'avoine environ. Voici la mercure :

Blé, de 11 à 11 fr. 75 ; maïs, 11 fr. ; avoine, de 5 fr. 25 à 5 fr. 75 ; pommes de terre, 4 fr., le tout les 80 litres.

Animaux de boucherie. — Bœufs, de 28 à 31 fr. ; moutons gras, de 65 à 70 fr. ; veaux, 80 fr., le tout les 50 kilos, poids vif.

Bêtes d'élevage. — Bœufs, de 200 à 800 fr. la paire ; vaches laitières, de 200 à 300 fr. pièce ; moutons antennais du Causse, de 25 à 30 fr. ; porcelets de 3 à 4 mois, 30 fr. environ.

Poulets, 0 fr. 75 la livre ; canards, 0 fr. 60 ; dindons, 0 fr. 50 ; lapins domestiques, 0 fr. 30 ; lapins de garenne, 1 fr. pièce ; perdreaux, de 1 à 1 fr. 25 ; lièvres, 5 fr. ; œufs, 0 fr. 75 la douzaine.

DURAVEL. — Fêtes. — Les fêtes organisées par la commune de Duravel, à l'occasion du comice agricole du canton de Puy-l'Évêque, qui doit avoir lieu au chef-lieu de cette commune les 2 et 3 septembre, promettent d'être brillantes, s'il faut en juger par les nombreux préparatifs qui se font en ce moment.

Plus de deux cents inscriptions sont déjà reçues au secrétariat du comice. Les lots pour la tombola affluent de tous les côtés et les sept mille billets que la commission a fait imprimer sont à peu près épuisés. Le succès est complet, il dépasse même les prévisions des plus optimistes.

LAMADELEINE. — Accident. — Mercredi soir, vers cinq heures, un cultivateur de Lamadeleine était monté sur une charrette avec sa femme, quand tout à coup les bœufs qui les conduisaient, piqués par les mouches, s'emballèrent, et le cultivateur ayant voulu sauter pour les maîtriser tomba si malheureusement que la charrette lui passa sur une jambe, qui fut complètement broyée.

M. le docteur Clary lui a donné les premiers soins.

SABADEL. — Les électeurs de la commune de Sabadel sont convoqués pour le 10 septembre, à l'effet d'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Bastide, adjoint, décédé.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Conseil d'hygiène. — Le conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement se réunira lundi 4 septembre, à trois heures du soir, à l'hôtel de la sous-préfecture.

Ordre du jour : Cimetière de Fons ; circulaires du ministre de l'intérieur.

— *La foudre.* — Pendant l'orage de ces jours derniers, la foudre est tombée sur une grange appartenant à M. Chartrou, de Puy-de-Corn. Dans la même soirée, un fournil sis au village de Roussilhe a été aussi fortement endommagé par le fluide.

SAINTE-CÉRÉ. — *La foudre.* — Pendant l'orage qui a éclaté dans la nuit de dimanche à lundi, la foudre est tombée au village de Négral, commune de St-Vincent, sur une grange appartenant à M. Laplaze. Les bœufs ont été sauvés, mais l'immeuble et les fourrages qu'il contenait ont été complètement détruits.

Le même jour, une autre grange située au village de la Branque, commune de Frayssinhe a été détruite par la foudre ; elle appartenait à M. Mazet. Les pertes sont couvertes par une assurance.

LATRONQUIÈRE. — *Incendie.* — Plus d'un hectare de genêts et genévriers, situé au Pech-de-Gorléan, commune de Latronquièrre a été ravagé par un incendie attribué à une imprudence.

SOUSCYRAC. — *Arrestation.* — La gendarmerie vient de mettre en état d'arrestation le nommé Boulanger, inculpé d'incendie volontaire. Pour se venger de son maître, dont il croyait avoir à se plaindre, il aurait mis le feu à plusieurs gerbes de blé et d'avoine.

Boulanger a été transféré à Figeac, à la disposition du procureur de la République.

Arrondissement de Gourdon

ROCAMADOUR. — *La foudre.* — Au cours d'un orage qui s'est abaissé, lundi dernier, vers quatre heures du matin, sur le territoire de la commune de Rocamadour, la foudre est tombée sur la maison d'habitation de M. Pagès, propriétaire au village de Lagardelle. Après avoir démoli une cheminée, brisé et enlevé une partie de la couverture et de la charpente, des châssis vitrés, divers meubles et pendule, le fluide a projeté violemment dans la cour, distante de 10 mètres, M. Pagès, qui était sur le seuil de la porte. Relevé inanimé, il est resté sans connaissance près de quatre heures et malade pendant deux jours. Aujourd'hui il est hors de danger. Il en sera quitte pour une grande émotion et quelques légères contusions à la tête.

GRAMAT. — Programme des morceaux qui seront exécutés dimanche 3 septembre, à 8 heures du soir, au kiosque du champ de foire, par la lyre gramatoise, sous la direction de M. Henri Darnis :

1. Ronde des Petits Pierrots, marche (Bosc).
2. L'Automne, valse (Métr).
3. Euterpe, fantaisie (Labôle).
4. Faust, fantaisie (Gounod).
5. La Tourterelle, polka (Farsac).

A l'issue du concert aura lieu la distribution des récompenses aux vainqueurs des grandes courses internationales de bicyclettes organisées par la Société vélocipédique de Gramat, et courues dimanche, à 2 heures et demie du soir.

— *Incendies.* — Dans la nuit du 26 au 27 août un incendie a détruit une grange et une cabane contiguës, sises au hameau de Bloucau, commune de Gramat, appartenant aux nommés Capbal et Peyronnet.

Les pertes sont évaluées pour Capbal à 600 fr. et sont couvertes par une assurance ; pour Peyronnet à 200 fr., également couvertes par une assurance.

— Dans la soirée du 25 août, une étincelle partie de la locomobile d'une machine à vapeur servant à battre le blé, a communiqué le feu à une meule de blé composée de 3.500 gerbes qui sont devenues la proie des flammes.

Le propriétaire, nommé Vieyres, domicilié à Saint-Hilaire, évalue les pertes à 1.500 fr. ; elles ne sont couvertes par aucune assurance.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation terminée, le calme est revenu à la Bourse, les affaires ont été languissantes et comme conséquence les cours ont fléchi.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 100,75 recule à 100,57 ; le 3 1/2 0/0 cote 102,30. L'amortissable n'a pas été coté à terme.

Très peu d'affaires, mais fermeté notable des actions de nos Sociétés de Crédit. Le Comptoir National d'escompte clôture à 599, le Crédit Lyonnais à 967 La Banque de France, le Foncier et la Générale n'ont donné lieu à aucune négociation.

Parmi nos Chemins, le Lyon s'est traité à 1,850 et le Nord à 2,105.

Le Suez à 3,569 a perdu son report.

Le mouvement de reprise a continué sur l'Extérieure qui s'élève à 61,35 ; l'Italien a perdu son report plus 5 centimes à 92,45 ; le Portugais clôture à 24,50, le Turc D à 23,25, la Banque Ottomane à 568. Les fonds Russes n'ont inscrit aucun cours à terme.

En Banque, les actions de l'Epicycle se sont traitées à 125 et 127.

UN ANCIEN IMPRIMEUR

Directeur de Journal, très au courant de tous les travaux d'imprimerie et de la partie commerciale, marié, actif et sérieux, pouvant offrir des garanties, prendrait à **Viager** une bonne imprimerie de province ou s'associerait, apportant son travail et ses connaissances.

Ecrire Valentin, 48, rue des Minimes, Marseille.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

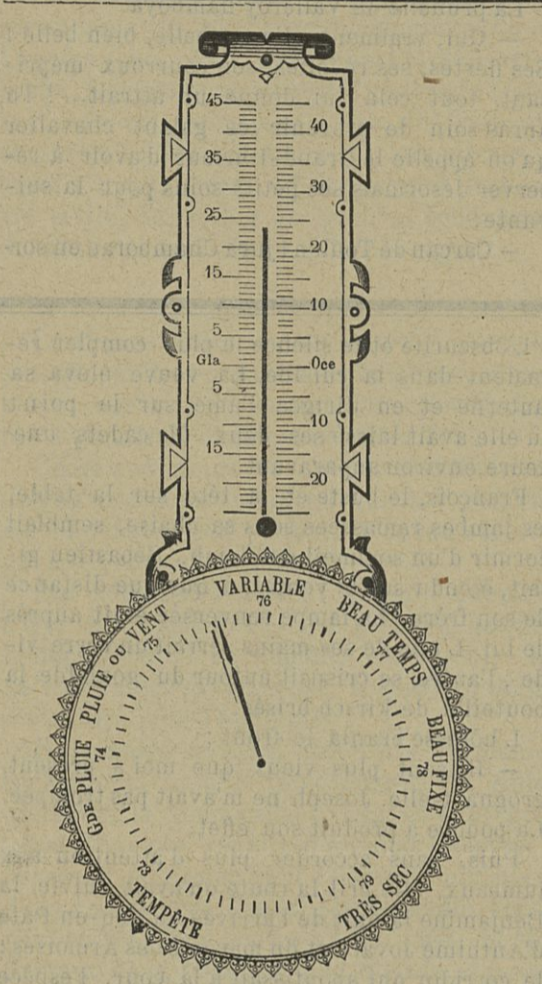
MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2029	1929	0.48 à 0.86
Vaches.	531	681	0.46 à 0.84
Taureaux.	204	484	0.38 à 0.64
Veaux.	1878	1478	0.75 à 1.14
Moutons.	15487	14187	0.60 à 0.96
Porcs.	3210	3210	0.64 à 1.02

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	260	177	88 à 68
Vaches.	18	16	45 à 57
Moutons.	881	577	70 à 84
Porcs.	927	815	53 à 58



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 14.3
Id. maxima de la veille : 28.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-Archambault), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Saint-Eloy (Châteauneuf-les-Bains), Vic-sur-Cère.

RÉDUCTION DE 50 0/0

Pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des **billets d'aller et retour collectifs** de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la

convenience du public ; l'itinéraire peut être pas le même à l'aller et au retour.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant supplément.

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1^{re} classe 100 fr. ; 2^e classe 75 fr.

2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1^{re} classe de 0 fr. 1344 ; 2^e classe de 0 fr. 09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Goërande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des **Billets Aller et Retour** de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatages liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LES
MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

La recherche de l'inconnu

XI

NUIT AU CHÂTEAU

— Bon, n'ayez crainte, fit Hector. Il ne vous gênera pas longtemps. Je me le réserve. Chamboran se versa un plein verre de rhum, alluma sa pipe et se leva :
— Il faut que je rejoigne les camarades, dit-il : j'ai peur que le trois-six dont ils s'incendient le cerveau ne fasse flamber la baraque... Le Meg viendra-t-il à Villechassin, demain, pour le partage !
— Non, j'ai affaire ailleurs. Tu y procédera toi-même, d'après les règlements et l'acte de société. Pas de tromperie surtout, de quelle, ni de coups de couteau. Le premier qui fait un accroc à la discipline peut être sûr que je boucherai le trou avec un morceau de sa peau !
Chamboran s'éloigna d'un pas lourd. Puis, du pas de la porte :

— A propos, et ce vieux voltigeur de Louis XVII qui était en ta société cette nuit, dans la patache, avec les deux poulettes qu'il abrite sous ses ailes... de pigeon ?
— Je les mets tous trois en franchise. Malheur à qui leur manquerait ! Mes pistolets ne les manqueraient pas !
Dans les associations de malfaiteurs du centre, les espions, les recéleurs et en général tous les affiliés à une bande, étaient connus sous le nom de francs. Par analogie, les personnes que les brigands avaient un intérêt quelconque à ménager, étaient déclarés en franchise. La déclaration de franchise comportait le respect de la vie et des propriétés de ceux qui en étaient l'objet. Tout associé qui maltraitait ou lésait un franc ou une personne en franchise était puni sévèrement.
Chamboran fit le salut militaire.
— Compris, mon général, on se conformera à la consigne. Puis, suivant son idée :
— Sais-tu qu'elle a failli gêner toute l'affaire, cette blondinette, avec ses dédains de princesse et ses colères de mijaurée ? Nos hommes étaient furieux. Tout de même elle est crânement gentille.
La prunelle de Valleroy flamboya.
— Oui, vraiment, elle est belle, bien belle ! Ses fiertés, ses révoltes, son courroux méprisant, tout cela lui donne un attrait... ! Tu anras soin de prévenir ce galant chevalier qu'on appelle le Grand-Hurlleur d'avoir à réserver désormais ses petits soins pour la suivante.
— Carcan de Toulon ! jura Chamboran en sor-

tant, une gironde (jolie) aussi celle là ! Le Grand-Hurlleur ne serait pas déjà si malheureux !
Le marquis dégustait à petites gorgées un verre de Chambertin. Johanna, immobile, les yeux dans son assiette vide, le sourcil plissé sous un front assombri, ponctuait machinalement avec la pointe de son couteau le damier de la nappe damassée.
— Tu boudes ? lui demanda Valleroy.
La bohémienne releva la tête et regarda son interlocuteur en face :
— Ah ça ! questionna-t-elle, tu l'aimes donc bien cette poupée !
Hector haussa les épaules.
— Ma mie Jeannette, fit-il d'un ton sec, vous êtes folle.
— Folle ! poursuivit la jeune femme avec impétuosité, l'étais-je donc déjà ce matin à Monterau, alors que, par la fenêtre de l'hôtel du Peuple Souverain, je te voyais, pendant tout le déjeuner, lancer sur la Parisienne des ocellades aussi brûlantes que des baisers ? L'étais-je encore ce soir, lorsque je t'ai vu la ramener ici en pâmoison, avec toutes sortes d'attentions, de tendresses et de câlineries ? L'étais-je enfin, il n'y a qu'un instant, lorsque je t'ai entendu donner des ordres pour que nos gens la respectent comme si elle était destinée à devenir bientôt la maîtresse du chef ? Mort de ma vie ! si je me doutais que cela pût être, je prendrais ce couteau et je m'en irais la poignarder, ta belle adorée, dans son lit !
Le marquis étendit la main avec le geste de

caresse qu'un dompteur pourrait adresser à une lionne :
— Tout beau, ma fille ! Calmons-nous. Non, tu n'es pas folle, parbleu ! Tu es jalouse !
— Jalouse, c'est possible. Les rôles ont changé. Autrefois, c'est toi qui l'étais. Là-bas dans le moulin, t'en souviens-tu ? c'est toi qui avais de ces vertiges, de ces furies, de ces tempêtes ! Mais je n'avais pas de peine à t'apaiser et à te rassurer, parce qu'il n'y avait rien que d'injuste dans tes soupçons.
Le temps a marché : tu t'es civilisé et je suis devenue sauvage. A présent, c'est moi qui souffre, qui me plains, qui m'emporte ! Mais tu ne sais pas me convaincre, parce qu'il n'y a plus rien de sincère dans tes paroles ni dans tes actions !
Valleroy essaya de protester.
— Oui, je suis jalouse, continue Johanna avec une véhémence croissante. C'est mon droit ! Tu es à moi comme je suis à toi. Le passé nous lie tous les deux. Et tu voudrais que je reste muette, tranquille, joyeuse, même, alors qu'une étrangère est en train de voler la moitié de ma propriété, de mon bonheur, et de ton amour ? Allons donc ! Tu n'y penses pas ! Est-ce que tu ne me connais point ? Songes-y bien ; la main qui a eu la puissance de t'arracher à l'échafaud est encore assez forte pour étouffer une rivale !
Le marquis se promenait à grands pas dans la chambre.
— Jalouse sans mesure et sans motif, ma chère. Je t'ai conté comment j'ai rencontré cette jeune fille.
(A suivre.)

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

XIX

AUTOUR DU TRÉSOR

Tout animal qui se sent mourir veut fuir. Le molosse fit un grand effort pour bondir en avant. Mais il ne put que tourner sur lui-même avec une rapidité qui donnait le vertige. Sa gueule s'entourait maintenant d'une mousse rougeâtre. Quant il s'arrêta, il tomba raide mort.
Le coucou de la Salle des Voyageurs marquait le quart avant minuit, lorsque la porte de cette salle, qui précédait, on se le rappelle, le poêle au couchait Agnès Chassard, roula sans bruit sur ses gonds soigneusement huilés et démasqua la haute et anguleuse silhouette de la veuve.
Celle-ci demeura un instant sur le seuil sans avancer et tandit l'oreille avec inquiétude. elle était enveloppée d'une mante, sous laquelle elle dissimulait une lanterne sourde allumée.

L'obscurité et le silence le plus complet régnaient dans la cuisine. La veuve éleva sa lanterne et en dirigea l'âme sur le point où elle avait laissé ses deux fils cadets une heure environ auparavant.
François, le buste et la tête sur la table, les jambes ramassées sous sa chaise, semblait dormir d'un sommeil de plomb, Sébastien gisait, étendu sur le ventre, à quelque distance de son frère. La lampe renversée était auprès de lui. L'une de ses mains serrait un verre vide ; l'autre se crispait autour du goulot de la bouteille de kirsch brisée.
L'hôtesse branla le front :
— Ils sont plus vieux que moi à présent, grogna-t-elle. Joseph ne m'avait pas trompée. La poudre a produit son effet.
Puis, sans accorder plus d'attention aux jumeaux, elle prit la route qu'avait suivie la Benjamine la nuit de l'arrivée au Coq-en-Pâte d'Anthime Jovard et du marquis des Armoises : le corridor qui aboutissait à la cour, l'espèce de poterne secrète qui le coupait par le milieu, et qu'elle ouvrit à l'aide d'un trousseau de grosses clés pendu à sa ceinture, et le couloir qui conduisait à la salle souterraine où nous avons fait assister le lecteur à l'orgie qui précéda au meurtre du colporteur et de Gaston.
Des échos de la fêtes lui parvenaient par bouffées, rires, cris lointains, refrains et crin-crins assourdis. En les écoutant, la vieille femme grommelait :
— Sautez, hurlez, mordez à mon pauvre bien ! Si tout le houvéri de cette noce maudite ne recouvrait pas mes projets ? comme

je vous aurai balayé avec mes ongles et mes dents tous ces meurs de faim du village ?
Ses clés jouèrent de rechef.
Elle traversa la vaste salle dans laquelle nous avons introduit le lecteur.
A l'extrémité de cette cave, avons-nous dit jadis, il y avait comme une ébauché d'escalier. La veuve gravit les dix ou douze marches en personne habituée de longue date à ce chemin. En montant elle marmottait :
— C'est dans une heure que Joseph mettra le feu à la baraque. Je n'ai rien fermé derrière moi pour qu'il put me rejoindre ici. Les voûtes sont solides. Elles défient l'incendie. Demain matin, si la flamme a fait son œuvre en conscience, j'aurai commencé à hériter de mes enfants...
Sous ses cheveux gris, qui pendaient flasques, sa figure maigre avait un sourire sinistre. Elle continua à penser plus haut :
— Hé ! hê ! il m'a demandé cher, Joseph, pour m'aider à me délivrer de ces mange-tout de Sébastien et François ! La moitié de ce que j'ai mis trente ans de ma vie à amasser ! Oui, mais la moitié de ce qu'il verra, s'entend ; on a le temps de s'arranger.
Au bout des marches, une troisième porte de fer s'encastrait dans une solide maçonnerie. Une porte parfaitement plane, sans verrou, boulon, ni serrure.
Ainsi cuirassée, elle datait de l'époque où les derniers soldats de l'indépendance lorraine opposaient une résistance désespérée aux troupes victorieuses de Louis XIV, commandées par le maréchal de Créquy. A la suite de

la prise de Lamothe, leur suprême boulevard rasé après un siège héroïquement soutenu, ces hardis partisans avaient établi là une sorte de place d'arme et de dépôt de munitions. Plus tard, les prédécesseurs de Jean-Baptiste Arnould s'étaient servis de ces substructions pour soustraire à la vigilance de la gabelle un entrepôt de sel et de tabac de contrebande.
Agnès Chassard pressa du pied une dalle, à elle connue, qui faisait mouvoir un ressort. Aussitôt la porte se déboucla, ou plutôt une armure de tôle qui recouvrait la véritable porte, en chêne massif, s'abîma lentement dans une rainure pratiquée entre les marches. La véritable porte avait une large serrure, dont les quatre pénes s'enfonçaient profondément dans leurs gâches.
L'hôtelière eut de nouveau recours à son trousseau de clés. Pendant qu'elle choisissait dans le nombre celle qu'elle allait employer.
— C'est égal, poursuivit-elle, la Marianne est encore debout... Une terrible gale, celle-là, et qui me rongera jusqu'à mon dernier sou, si elle ne me met à la torture un jour ou l'autre, pour me faire suer mon secret... Mais bah ! je lâcherai Joseph sur Marianne, et je les enterrerai tous les deux.
La serrure grinça sous son poignet nerveux. La porte céda sous une pesée de son épaule, robuste en dépit de l'âge. La veuve pénétra dans une espèce de galerie, ventilée par des soupiraux en forme de meurtrières, et dont les profondeurs s'évanouissaient dans un fond de ténèbres humides. C'était l'ancien arsenal des Partisans.
(A suivre.)

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PHOTOGRAPHIE D'ART
VALDIGUIÉ

CAHORS, 5 RUE, DU PORTAIL-ALBAN
Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.
HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY
Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.
Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédés brevetés.
La plus belle installation de toute la région
Pas de marches à monter
Atelier de pose au rez-de chaussée

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 31 août 1899.
V^o Nacla : Chronique. — Hippolyte Lucas : Le voisin de campagne — Louis Enault : Myrto (suite).

— Paul Bonhomme : Prisme d'amour (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre (suite). — Alfred Sirven et A. Siégel : Le dernier des d'Artaignan (suite). — V^o Nacla : Trilby (suite).

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire Paris. — Sommaire du numéro 2214 du 2 septembre 1899.

GRAVURES. — Le procès de Rennes : Croquis d'audience : Général Gonse. — M. Mertian de Muller. — M. Gobert. — Le lieutenant-colonel Jeannel. — Le colonel Maurel. — M. Bertillon et sa méthode. — Le capitaine Valerio. — Le capitaine Freystetter. — L'ex-garde républicain Ferret. — M. Teyssonière. — Le lieutenant-colonel Bertin. — L'ordonnance Savignaud. — M. Bernard. — Le colonel Fleur. — M. Charavay. — MM. Couard, Belhomme et Varinard. — Le capitaine Yuncq. — M. de Freycinet. — Le colonel Cordier.

Paris : Au fort Chabrol : M. Guérin lançant des pierres aux agents de la sûreté. — La partie des gendarmes. — La troupe et la police. — Les chanteurs des rues.

Beaux-Arts : Dernières lueurs du crépuscule, tableau de M. G. Maroniez.
Portugal : La ville d'Oporto : vue générale.
Marine : L'escadre française et l'« Olympia », en rade de Villefranche.

Portraits : Le colonel-abbé Félix Crépeaux. — L'amiral Dewey. — Le prince Jean d'Orléans, fils du duc de Chartres. — La princesse Isabelle d'Orléans, fille du Comte de Paris. — M. Noté, décoré de la Légion d'honneur.
Portrait (Nécrologie) : Le lieutenant Meynier.

Allemagne : L'Etablissement d'aliénés de Altscherbitz : Pavillons. — Vue de l'Etablissement. — Les bâtiments de l'Administration. La ferme, etc.

Voyages et explorations : Carte de la Mission Vuclot-Chanoine.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : M^{lle} Rosette, par G. Lenôtre. — Le procès de Rennes, par X. — Les asiles d'aliénés en Allemagne, par E. M. — Memento de la semaine ; La mission Voulet, par G. Bidarray. — Les courses, par Archiduc. — Chronique sportive, par A. Wimille. — La peste en Portugal, par A. R. M. — Les petits trous pas chers, par Malatesta ; etc., etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Sport, Chronique des courses, etc.

Nouvelle illustrée : Les Sœurs de Lait, par F. Dacre, illustrations de L. Bombled.

Le numéro : 50 centimes.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

PROVISIONS POUR L'HIVER

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 5 fr. le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)